



## Dans ce numéro :

- Le Mot du Président
- Une nouvelle loi pour la Forêt
- Quelle technique pour nettoyer vos terrains ?
- Wanted : Ips Typographus—Ips chaloographus
- Groupements forestiers constitués avant 1978 : attention aux formalités
- Management de la qualité
- Des plants de qualité
- Honneur à la Président des Coopératives
- Place de dépôt arrosée d'Ussel
- Mouvements de personnel
- Nombre de chantiers réalisés au 30/09/01

## UNE NOUVELLE LOI POUR LA FORÊT

Attendue depuis des années par les forestiers, et après bien des tergiversations, la nouvelle loi d'orientation forestière a été publiée au Journal Officiel le 11 juillet 2001.

Malgré un certain nombre de points positifs elle se traduit pour l'essentiel par une prise en compte très accrue des « demandes sociales et environnementales », et donc dans les faits par une restriction importante et multiforme du droit de propriété.

Parmi les mesures positives, on peut noter que l'exonération ou la diminution de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu sont étendues ; en effet, elles sont à présent élargies aux régénérations naturelles et aux futaies irrégulières (au lieu des seules plantations et semis auparavant). Par ailleurs la durée de l'exonération ou de la réduction est portée à 50 ans pour les feuillus ; elle reste à 30 ans pour les résineux et est ramenée à 10 ans pour les peupleraies (mais ceci ne pénalisera que peu nos adhérents !).

Nous vous invitons à consulter à ce sujet les informations publiées dans les revues de la forêt privée et les documents émanant de vos différents syndicats. Vous pouvez également consulter le site Internet de la Forêt Privée

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Les quelques semaines à suivre vont représenter un tournant dans l'activité de la Coopérative. Les derniers mois ont été marqués par une très nette dégradation de la qualité des bois exploités, ce qui a entraîné d'importants rebuts chez nos clients, notamment à l'exportation. Les fortes chaleurs de la fin de l'été ont entraîné la pullulation des scolytes (ips et autres typographes).

Malgré tout, les quantités expédiées ont permis de déblayer encore de nombreux hectares dans vos forêts. Tout ceci n'a été possible que grâce aux aides au transport versées par l'Etat et le Conseil Général de la Corrèze.

Or ces aides, qui devaient cesser au 31 octobre, ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2001 notamment grâce aux interventions de votre Coopérative. Mais après cette date, tous nos marchés à l'export qui se trouveront fortement réduits. Nous travaillons à la constitution d'une nouvelle aire de stockage arrosée. L'état, la Région, le Conseil Général de la Corrèze et le SYMA A 89 nous aident fortement. Elle sera située à côté de la gare bois de Bugeat (19). Elle permettra de prolonger l'exploitation des Douglas jusqu'aux chaleurs de l'été et d'en assurer la conservation jusqu'à la vente du bois prévue en 2003, 2004 ou 2005.

Dès lors, une reconversion d'une partie du personnel vers la remise en état des parcelles sinistrées et les services de gestion sera indispensable dans le début de l'année 2002.

Quelques éléments positifs viennent cependant éclairer ce contexte difficile ; ainsi par exemple nous avançons de manière significative dans la mise au point d'une solution technique adaptée pour le nettoyage des parcelles non exploitées, qui soit compatible avec les montants de subventions prévus. En espérant que les crédits promis soient bien au rendez-vous, nous prévoyons de doubler en 2002 la surface nettoyée et reconstituée. Votre coopérative a acquis une expérience précieuse dans ce domaine, n'hésitez pas à faire appel à elle et ainsi profiter d'une longueur d'avance !

Permettez-moi pour finir de vous souhaiter à chacun une très bonne année 2002.

Elie de COSNAC